



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 41677

### Texte de la question

M. Michel Pajon attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la mise en place de l'abonnement social en matière de télécommunications. En effet, cette mesure, qui vise à accorder aux allocataires du RMI, de l'allocation spécifique de solidarité et de l'allocation adulte handicapée, un abonnement téléphonique à demi-tarif - bien qu'expressément prévue par la loi de réglementation des télécommunications de juillet 1996 - n'est toujours pas entrée en service. Le décret fixant ses modalités a été publié au Journal officiel en mars 1999 mais n'a pas été complété par les arrêtés d'application. En conséquence, il lui demande quand et quelle mesure il compte prendre pour rendre l'abonnement social effectif.

### Texte de la réponse

Le dispositif des tarifs sociaux téléphoniques a fait l'objet d'un décret qui précise que les personnes ayant droit au revenu minimum d'insertion, ou percevant l'allocation de solidarité spécifique ou l'allocation adulte handicapé ainsi que les invalides de guerre pourront demander à bénéficier d'un abonnement à prix réduit. Le Gouvernement a annoncé le 7 mars dernier que ce dispositif sera mis en oeuvre à compter de juillet prochain. Les 2,5 millions de personnes concernées recevront directement par courrier des organismes sociaux (CNAF, UNEDIC, CCMSA) dont ils dépendent une attestation accompagnée d'un formulaire simple qu'ils devront renvoyer à l'adresse indiquée. D'ici cette date, à titre transitoire, des cartes prépayées seront adressées directement aux bénéficiaires de ces prestations sociales. Dans le cadre de ce décret, le Gouvernement a également mis en place, au profit des personnes en difficulté, un dispositif de prise en charge des dettes téléphoniques, géré par les préfets de département. 227 millions de francs y seront consacrés pour l'année 2000, prélevés sur le fonds de service universel des télécommunications auquel contribuent l'ensemble des opérateurs, publics et privés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Pajon](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (13<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41677

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 février 2000, page 979

**Réponse publiée le :** 1er mai 2000, page 2747